

# COMPTE RENDUDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2018

Excusé( e) s : Isabelle MAUGER, Luc MAHO, Gwendoline HILLION et Yann CHAUVIRE-,

Absentes : Aorelian LE BOT et Céline KERIO

Le procès- verbal de la séance du 9 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## I- PONTIVY COMMUNAUTE

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF- STATION D'EPURATION

Une réunion a eu lieu le 06 décembre. La station d'épuration est dorénavant en service.

- LOTISSEMENT ARTISANAL DE COETNAN

L'inauguration du lotissement artisanal de Coetnan a eu lieu lundi 3 décembre. Pontivy Communauté est le porteur de ce projet. Le montant total de l'opération s'élève à 149 000€. Le coût de revient s'élève à 22,00 € HT le m<sup>2</sup>. Le prix de vente a été fixé à 10 € le m<sup>2</sup>.

Le Garage des Ajoncs et l'entreprise TREMBLAY devraient s'installer dans cette zone artisanale.

## II - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- NOUVELLE SALLE DES FETES

Une réunion a été organisée le 13 novembre pour faire le point sur le dossier PRO, en présence de Monsieur LOHE et des membres de l'association Polyculture.

- COMMISSION VOIRIE

La Commission Voirie s'est réunie le 23 novembre pour réfléchir à l'aménagement de la circulation Rue St Neot et Rue de l'Eglise.

Les propositions de la commission ne recueillant pas un avis favorable, le service « sécurité routière » de la DDTM sera sollicité pour apporter son expertise sur le sujet et proposer de nouvelles solutions d'aménagement.

- COMMISSION ANIMATION

La commission animation a souhaité renouveler la balade contée qui se déroulera le dimanche 28 avril 2019. Le départ de la balade se fera la place de l'église et une visite d'une chapelle sera programmée.

Une nouvelle réunion est prévue en janvier afin de préciser le déroulement de cette journée.

Les commerçants de Malguénac ont soumis aux élus une proposition d'organisation d'une fête de la musique, qui se déroulerait place de l'Eglise le vendredi 21 juin 2019. Cet évènement serait organisé par les commerçants avec le soutien de la municipalité. Le coût prévisionnel de la manifestation est évalué à 3700€ soit 2300€ pour les groupes, 1000€ pour la sono et l'éclairage, 200€ pour la publicité ainsi que 200€ pour les barnums.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à ce projet.**

- **APPEL A CANDIDATURE « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE »**

La commune envisage de répondre à l'appel à projet « Dynamisme des centre-ville et des bourgs ruraux en Bretagne », initié par la Région. Il est possible déposer un dossier pour une phase études ou directement pour une phase travaux. Le dossier de candidature porte sur l'ensemble du bourg et présenter plusieurs aspects : services, commerces, circulation, habitat, etc...avec une réflexion et une cohérence de toutes les thématiques. Le dossier est à rendre pour le 28 février 2019.

Dans le cadre de cet appel à projet, il est possible d'obtenir jusqu'à 1 million d'euros de subvention. En 2017, 208 candidatures ont été déposées.

Une réunion est organisée le 18 décembre à la Sous-préfecture à ce sujet.

Les élus se réuniront début janvier pour travailler le dossier de candidature. Les études déjà réalisées seront transmises aux conseillers.

### **III-AFFAIRES DIVERSES**

- **TARIFS 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de reconduire les tarifs appliqués en 2018 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,

- de créer deux tarifs supplémentaires :

- un forfait ménage dont le montant est fixé à 50 €uros, pour le ménage lors de location au restaurant scolaire et à la salle de sport Saint Néot, qui sera facturé si la salle n'est pas rendue dans un état propre.

- Un forfait nettoyage des tables : Actuellement des tables et des bancs sont prêtées gracieusement aux administrés. Malheureusement, le matériel ne revient pas tout le temps propre. Un forfait de 25 € sera donc facturé aux administrés si le matériel n'est pas rendu propre.

- **LISTE ELECTORAL, REU - COMMISSION DE CONTROLE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Elle indique en outre qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seule Mme le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Déléguée titulaire : Mme Solenn BERNARD

Déléguée suppléante : Mme Marie BOUFFAUT

- **COMPLEMENTAIRE SANTE INTERCOMMUNAL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée leur décision d'adhérer à la mutuelle santé intercommunale « Mutuale ». Une grande partie des adhérents à la complémentaire santé intercommunale sont des retraités. Une personne qui a adhéré à cette mutuelle a témoigné avoir fait une économie de 600€ par an.

Pour obtenir des informations sur cette mutuelle, une permanence est organisée un mardi par mois à Cléguérec. Une réunion publique à ce sujet sera organisée au printemps. Les prospectus sont disponibles en mairie.